



## Syndicat Mixte d'aménagement du Bassin Versant du Lez

---

Note de présentation  
non technique

### **RENATURATION DE LA PARTIE URBAINE DE LA RIAILLE SAINT-VINCENT DANS LA TRAVERSEE DE VALREAS**



# Sommaire

COORDONNEES DU MAITRE D'OUVRAGE	3
OBJET DE L'ENQUETE	3
PRESENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET	4
1. Le contexte du projet : l'appel à projet de l'Agence de l'eau	4
2. Localisation des aménagements	4
3. Les enjeux du site : les raisons du projet	5
4. Le projet	6
5. Les objectifs	11
6. Coûts des aménagements et financement	11

## Coordonnées du Maître d'ouvrage

Le demandeur de la réalisation des travaux est :

le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez  
BP12  
84 600 GRILLON

Représenté en la personne de M. Jean-Pierre BIZARD, Président du SMBVL  
N° SIRET : 258 403 005 00014  
Tel : 04 90 35 60 55  
Fax : 04 90 35 60 65

## Objet de l'enquête

L'objet de l'enquête porte sur :

- La **demande d'autorisation** au titre des articles L214-1 à L214-6 du Code de l'Environnement,
- Et **l'étude d'impact** au titre de l'article L122-1 du Code de l'Environnement

du

**« projet de renaturation de la partie urbaine de la Riaille Saint Vincent dans la traversée de Valréas »**

Les rubriques concernées par le projet sont les suivantes : 3.1.2.0. et 3.1.4.0

**Les aménagements sont soumis à la procédure d'autorisation.**

## Présentation non technique du projet

### 1. Le contexte du projet : l'appel à projet de l'Agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a lancé en 2015 un appel à projets à l'attention des syndicats de bassin versants et des intercommunalités.

Doté de **34 millions d'euros** (25 initialement), il ciblait les actions qui conjuguent la restauration des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations.

88 candidatures ont été réceptionnées. Les projets retenus vont bénéficier d'un taux d'aide maximal de 80 % (contre 50% habituellement).

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI et du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 et plus particulièrement son orientation fondamentale 8.

En effet, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique crée une compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, et la confie aux communes et à leurs groupements à compter du 1er janvier 2018.

Cette double approche « milieux aquatiques » et « inondations » devient le nouvel enjeu fort des collectivités pour gérer les rivières.

L'orientation fondamentale n°8 du SDAGE 2016-2021 correspond aussi à cette approche : « augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ».

Pour l'appel à projet, laisser plus d'espace à la rivière, ralentir les écoulements des eaux, gérer l'eau par bassin versant sont trois grands principes à mettre en œuvre pour, à la fois, lutter contre les crues et améliorer la qualité de l'eau et la biodiversité dans les milieux aquatiques.

Ces principes ont guidé les choix techniques des aménagements proposés.

### 2. Localisation des aménagements

Le cours d'eau faisant l'objet des aménagements se nomme la Riaille Saint Vincent. Le tronçon à aménager est localisé entre l'avenue Meynard à l'est et la confluence des Dignerieux à l'ouest, sur une longueur d'environ 700 mètres linéaires.

La figure ci-après localise les aménagements (en rouge) sur la commune.

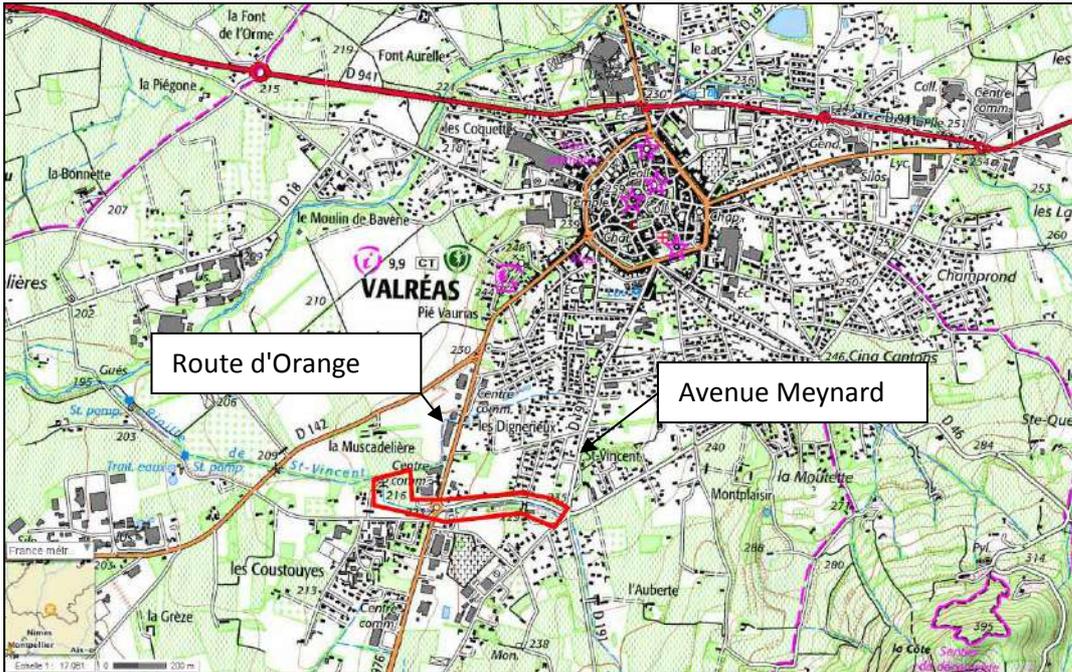


Figure 1 : Localisation des aménagements objets du dossier

### 3. Les enjeux du site : les raisons du projet

La commune de Valréas est traversée par de nombreux cours d'eau dont le principal : la Coronne, située à l'ouest de son territoire faisant partie des principaux affluents du Lez.

La Riaille Saint Vincent, prend naissance à l'est de la commune, dans le ravin de Fantinette, elle rejoint la Coronne après s'être écoulee sur plus de 4 km. Son bassin d'alimentation est occupé principalement par les activités humaines dont le centre urbain de Valréas, les quartiers alentours et les champs agricoles.

Des travaux de calibrage de la Riaille Saint Vincent ont été menés sur une grande partie de son linéaire. De ce fait, ce cours d'eau présente des caractéristiques morphologiques très proches d'un canal. Les écoulements se concentrent selon un seul chenal unique profond et aux berges raides et pentues.

Sur certains secteurs, cette configuration de cours d'eau accroît le risque d'inondation, les écoulements n'ayant aucun espace supplémentaire, débordent alors très rapidement une fois "le canal rempli" sur les terrains abritant des enjeux humains.

La vulnérabilité de Valréas face aux inondations est telle que ces petits cours d'eau, calibrés, aux dimensions insuffisantes, confluent dans la zone urbaine, comportant de forts enjeux humains.

Ce risque est d'ailleurs matérialisé par le plan de prévention du risque inondation du bassin versant du Lez repris dans l'extrait de carte du PPRn inondation ci-après.

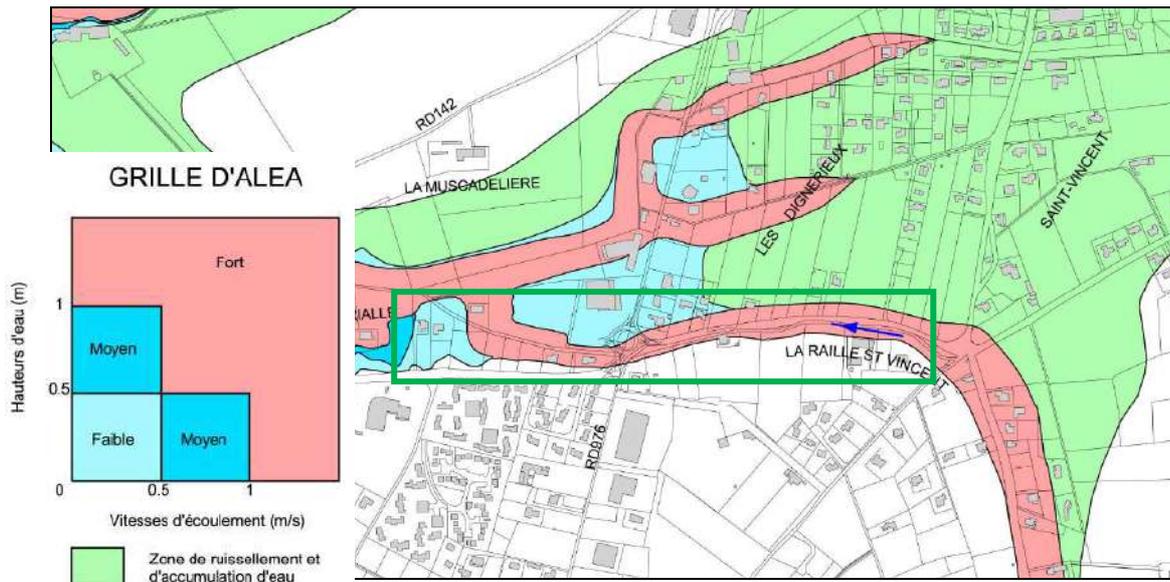


Figure 2 : Extrait de la carte réglementaire du PPRn inondation de Valréas

Le long du chemin des Estimeurs sud, ce risque est fort et il a été étudié plus précisément dans le cadre de projet par des modélisations de crues. La Riaille Saint Vincent : des travaux de calibrage limitant la diversité écologique

Par ailleurs, cette morphologie en canal, en plus d'être une source d'inondation, contraint également la biodiversité, puisqu'elle diminue les interactions entre la zone d'écoulement et la zone terrestre et ne permet pas la mise en place des habitats caractéristiques des cours d'eau favorables à la fois pour la faune piscicole et terrestre comme les libellules, les amphibiens ...

## 4. Le projet

### ❖ Principe général

Les aménagements vont consister à décroisonner la Riaille Saint Vincent pour lui offrir un espace plus ample et à planter des arbres typiques des cours d'eau afin de reconstituer une frange boisée pour accompagner le cours d'eau.

Un nouveau lit mineur, correspondant aux écoulements moyens en dehors de la période des crues sera reconstitué et des plantations d'hélophytes (plante toujours enracinée sous l'eau ou en grande partie sous l'eau, mais dont les tiges, les fleurs et feuilles sont aériennes) et de boutures de saules longeront ce lit mineur.

Un nouveau lit majeur qui correspond à la zone d'expansion des crues sera constitué grâce à l'élargissement des berges et à leur aplanissement. Des arbres y seront également plantés.

Les berges hautes et raides se retrouvent ainsi aplanies, et les boisements permettent de recréer une ambiance naturelle.

❖ Tronçon amont : depuis l'avenue Meynard jusqu'à la route d'Orange

L'espace est gagné sur la rive gauche au vu des infrastructures et réseaux présents en rive droite, limitant toute expansion sur cette rive.

Le SMBVL souhaite faire profiter de cette renaturation aux riverains en proposant l'aménagement d'un sentier le long de la Riaille.

Les figures qui suivent présentent le profil type qui sera adopté et appliqué sur l'ensemble du linéaire et la vue en plan des aménagements.

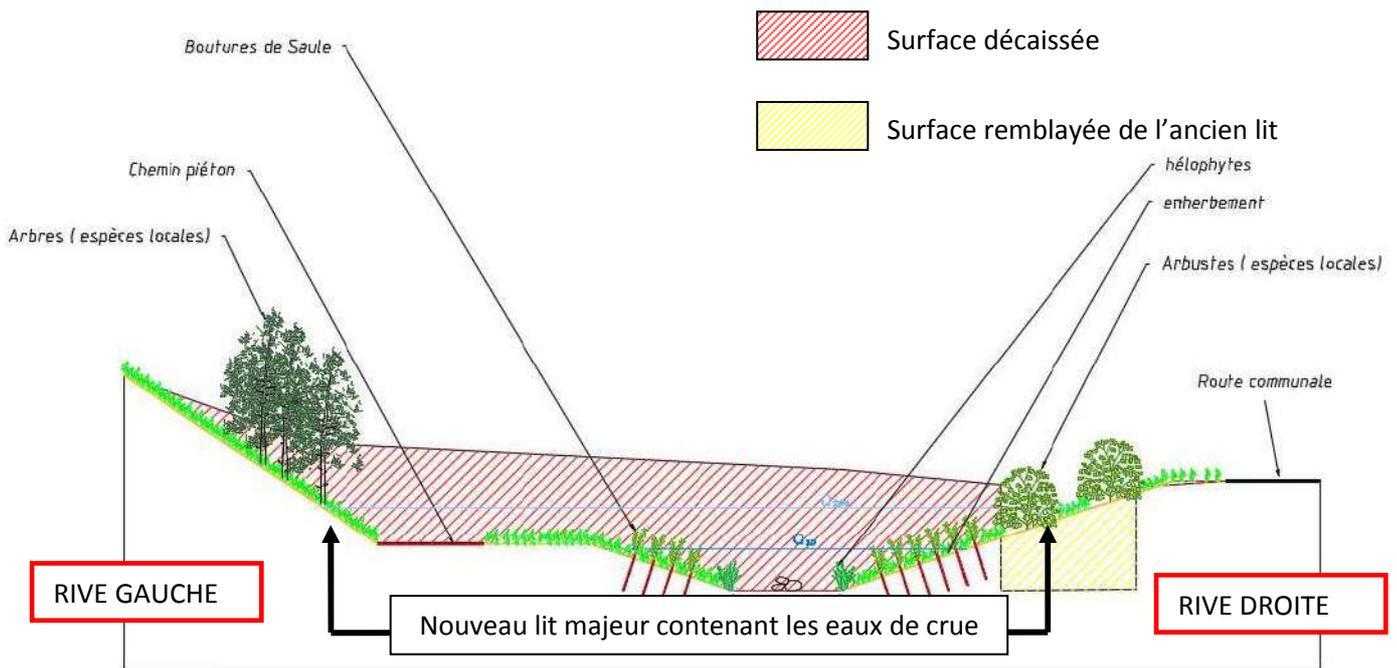


Figure 3 : Profil type adopté pour la renaturation de la Riaille Saint Vincent sur la partie située en amont de la route d'Orange

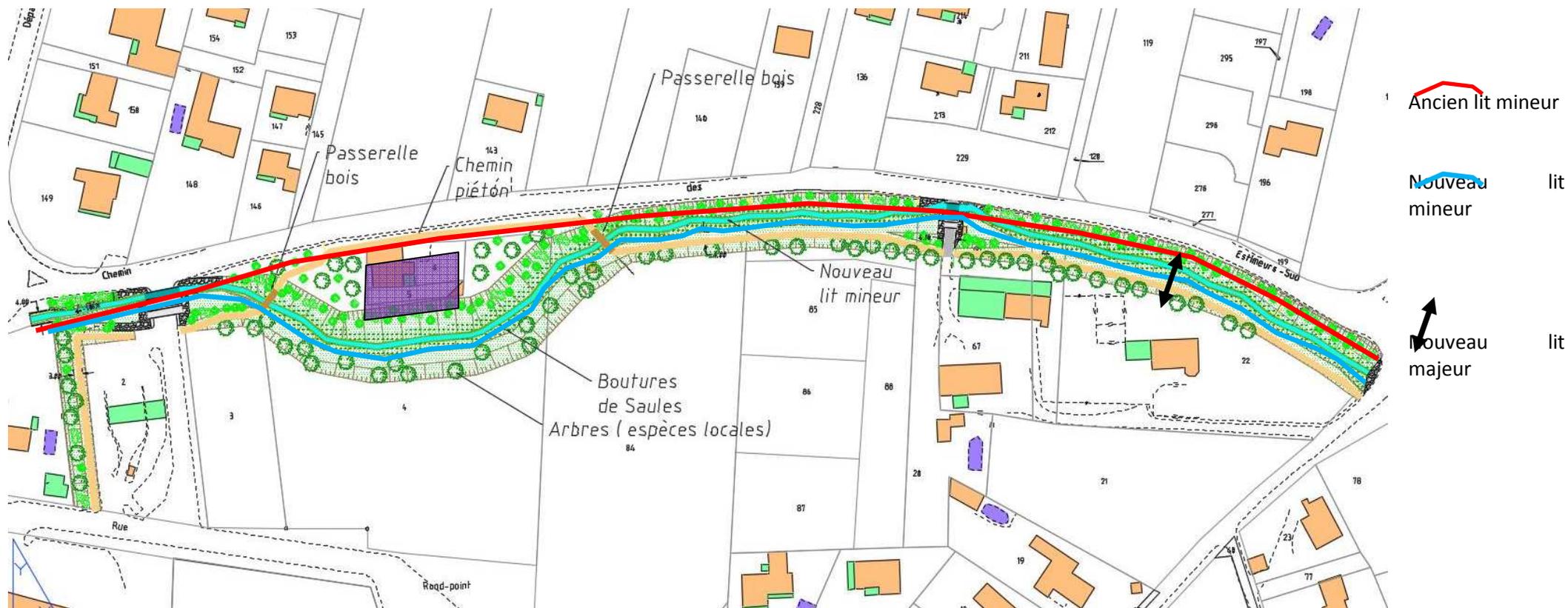


Figure 4 : Vue en plan des aménagements du tronçon situé en amont de la route d'Orange

Le lit mineur correspond à l'espace des écoulements moyens en dehors des périodes de crues.

Au niveau du bâti, repéré dans le rectangle violet, la Riaille Saint Vincent le contournera entièrement pour adopter un nouveau lit qui répond parfaitement aux objectifs de renaturation (trop de contraintes entre le bâti et la route pour espérer restaurer correctement le lit).

Le sentier sera instauré en rive gauche puis en rive droite au niveau de ce bâti, la traversée de la Riaille Saint Vincent sera assurée par des passerelles en bois.

- ❖ Tronçon aval : depuis la route d'Orange jusqu'à la confluence avec la Riaille des Dignerieux

Sur ce secteur de 250ml, les espaces situés de part et d'autres de la Riaille seront utilisés comme **zone d'expansion naturelle pour les crues**. Ces espaces sont matérialisés par les tirets verts.



*Figure 5 : Zone d'expansion des crues sur les espaces alentours de la Riaille en aval de la route d'Orange*

Cette zone d'expansion et de renaturation du milieu sera composée :

- d'une déviation et d'un reméandrage du cours d'eau de la Riaille sur plus de 200 mètres permettant ainsi une continuité avec les aménagements amont.
- d'un terrassement sur l'ensemble de la zone permettant de favoriser l'inondation du champ. Quelques mares seront créées aux alentours du nouveau lit.

La coupe type et la vue en plan des aménagements du tronçon aval sont fournis ci-après.

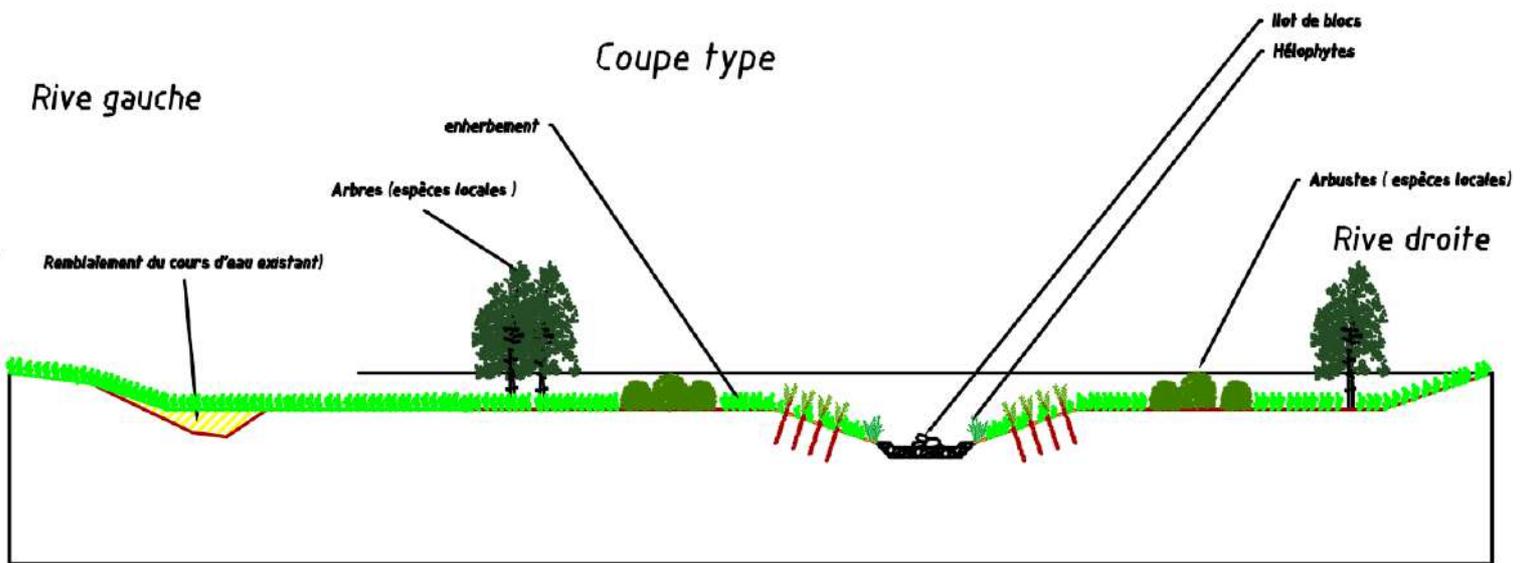


Figure 6 : Coupe type de l'aménagement entre la route d'Orange et la confluence avec la Riaille des Dignerieux



Figure 7 : Extrait de la vue en plan des aménagements sur le tronçon situé en aval de la route d'Orange

## 5. Les objectifs

Les aménagements permettent de répondre à plusieurs objectifs que s'est fixé le maître d'ouvrage, ils permettront de :

- réduire le risque d'inondation pour les secteurs alentours au chemin des Estimeurs sud, le volume de crue étant contenu dans l'élargissement du lit,
- favoriser le milieu naturel à la fois pour les espèces terrestres et aquatiques. La reconstitution d'habitats typiques des rives de cours d'eau pourra en effet être favorable aux espèces terrestres comme les libellules et les batraciens. Les habitats aquatiques seront davantage favorables à l'établissement de la faune piscicole. Par ailleurs, les bénéfices seront même majorés par le caractère humide qui sera favorisé grâce à la zone d'expansion de crues en aval de la route d'Orange,
- faire redécouvrir la Riaille Saint Vincent aux riverains, grâce à l'élargissement du lit qui fait resurgir la Riaille aux yeux de tous, grâce également à la végétation qui accompagne les écoulements et redessine les traits du cours d'eau et indique sa présence, mais aussi grâce au sentier qui permet de faire profiter aux promeneurs de cette nouvelle ambiance naturelle restituée à la Riaille Saint Vincent,
- résoudre dans le temps des problèmes d'érosion en bordure de voirie.

Durant la phase de travaux, des nuisances à la fois pour le milieu naturel et humain (notamment pour les riverains situés à proximité de la Riaille Saint Vincent) pourront être ressenties. Des mesures seront prises durant la phase chantier pour atténuer ces nuisances.

## 6. Coûts des aménagements et financement

Le coût total de l'aménagement, y compris les acquisitions foncières et la maîtrise d'œuvre s'élève à 1 088 00 € HT.

La part consacrée aux travaux est de 910 000 € HT.

Le projet ayant été retenu dans le cadre de son appel à projet, l'Agence de l'eau finance le coût total de l'aménagement à hauteur de 80 %.